



## DES AIDES FISCALES ET FINANCIÈRES\*

- ⌚ Exonération de taxe sur la publicité foncière pour les actes impliquant l'OFS
- ⌚ Taux réduit de TVA à 5,5% pour les travaux de construction ou de réhabilitation sur les terrains des OFS
- ⌚ Abattement de 30% de la taxe foncière, selon la volonté des collectivités
- ⌚ Accès au prêt à taux zéro pour les acquéreurs

\* Issues de la loi de finances rectificative 2016